

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 55-308

Applicable à compter du : [2022/03/07]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016



3101A

EN ISO 374-1:2016
Type A



JKLOPT

EN ISO 374-5



VIRUS

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2022/0349 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Lieu : Bruxelles
Date : 2022/03/07

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 55-308

Applicable à compter du : [2019/07/31] et jusqu'à: [2022/03/06]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN ISO 374-5



VIRUS

EN ISO 374-1:2016
Type A



JKLOPT

EN 388



3101A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-5:2016, EN ISO 374-1:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0843 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Lieu : Bruxelles
Date : 2019/07/31

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 55-308

Applicable à compter du : [2019/05/07] et jusqu'à: [2019/07/30]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN ISO 374-5



VIRUS

EN ISO 374-1:2016
Type A



JKLOPT

EN 388



3101A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-5:2016, EN ISO 374-1:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0843 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

BSI (0086)
KITEMARK COURT DAVY AVENUE KNOWLHILL
MILTON KEYNES MK5 8PP UNITED KINGDOM

Lieu : Bruxelles
Date : 2019/05/07

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 55-308

Applicable jusqu' au : [2019/05/06]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



ACJKL



3101

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 374:2003, , EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 03213891 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"



BSI (0086)
KITEMARK COURT DAVY AVENUE KNOWLHILL
MILTON KEYNES MK5 8PP UNITED KINGDOM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2013/12/12